



3° En raison de la **pandémie de la COVID-19**, le conseil municipal a décidé de remplacer l'assemblée publique de consultation requise par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme par une **consultation écrite**.

4° Les personnes désirant s'exprimer sur ce projet de règlement peuvent faire parvenir leurs commentaires par écrit d'ici **le 7 octobre 2021** au Service de l'urbanisme, de la manière suivante:

- Par la poste : 546, avenue De Quen, Sept-Îles (Québec) G4R 2R4
- Par courriel : [urbanisme@septiles.ca](mailto:urbanisme@septiles.ca)
- Dans la boîte à courrier : située à l'hôtel de ville au 546, avenue De Quen

Les commentaires reçus seront transmis au conseil municipal avant l'adoption d'un second projet de règlement.

5° Ce projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

6° Ce projet de règlement ainsi que toute la documentation relative à cette modification de zonage (nature de la demande, documents au soutien de la demande et analyse du Service de l'urbanisme) seront disponibles pour consultation sur le site Internet municipal à l'adresse **septiles.ca**.

DONNÉ À SEPT-ÎLES, ce 15<sup>e</sup> jour du mois de septembre 2021.

**Me VALÉRIE HAINCE, OMA**  
Greffière

---

**- CERTIFICAT DE PUBLICATION -**

Je, soussignée, greffière de la Ville de Sept-Îles, certifie sous mon serment d'office que j'ai affiché dans l'hôtel de ville, une copie de l'avis ci-dessus, le 22 septembre 2021 et que j'ai fait publier copie dudit avis dans le journal *Le Nord-Côtier*, édition du 22 septembre 2021.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 15<sup>e</sup> jour du mois de septembre 2021.

**Me VALÉRIE HAINCE, OMA**  
Greffière  
VH/vc

---